

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1777 [i.e. 1177]

Artikel: La désertification : le désert et le droit international progressent. Il y a urgence
Autor: Longet, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009510>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le désert et le droit international progressent. Il y a urgence

Nous poursuivons la publication des articles que René Longet consacre au suivi de Rio et aux instruments internationaux de protection de l'environnement (voir DP n° 1168, 1171, 1173 et 1176).

LES DÉSERTS

Les surfaces arides, désertiques ou semi-désertiques, représentent 38 millions de kilomètres carrés et sont réparties sur une bande s'étendant depuis la côte atlantique de l'Afrique jusqu'à l'Asie centrale (désert de Gobi), en passant par le Moyen-Orient; une seconde bande désertique remonte le long de la côte pacifique de l'Amérique du Sud jusqu'au sud-ouest des Etats-Unis. On trouve aussi des déserts en Afrique du Sud et sur une grande partie de l'Australie.

(r) Un quart des terres émergées de notre planète souffre de manque grave d'eau et seuls des animaux et des végétaux spécialement constitués peuvent y vivre. Peu nombreuses, des populations de pasteurs nomades, de commerçants ou de guerriers ont fait du désert leur lieu d'adoption, le déplacement des troupeaux permettant aux régions broutées de reconstituer leur couvert végétal. L'existence du désert est un phénomène naturel et a son origine dans le climat des zones concernées. Toutefois, dès l'Antiquité, l'intervention humaine a puissamment aidé à l'avancée des déserts. On estime que 9 millions de kilomètres carrés de terres émergées — soit une surface de la dimension de l'Europe tout entière — constituent le désert fait de main d'homme.

Or, cette évolution s'accélère et aujourd'hui 70% des terres arides et semi-arides de la planète sont en danger. Depuis le milieu de ce siècle, on note une croissance démographique extrêmement forte, et une croissance parallèle des cheptels, changeant les conditions d'exploitation du tout au tout. Ainsi, entre 1950 et 1973, les effectifs du troupeau africain ont crû de 71%, et 55% de ce cheptel sont localisés précisément dans les zones menacées de désertification. En Mauritanie, par exemple, les effectifs avaient doublé en dix ans, entre 1958 et 1968. En Iran, il y a trois fois plus de moutons que la capacité des écosystèmes steppiques ne le permet, et les chèvres arrachent les végétaux jusqu'aux racines, grimpent aux arbres pour brouter le feuillage et l'écorce; il suffit de quelques années sèches pour que l'écosystème ainsi fragilisé s'effondre.

Chaque année, notre planète perd ainsi six millions d'hectares de terres par désertification, compromettant l'existence d'un sixième de la population mondiale. Au Sahel, le désert s'étend à raison de six kilomètres par an, et en Inde, le désert du Thar (200 000 km²) a progressé au cours du dernier demi-siècle de 13 000 hectares par an. Cette avancée des déserts ne doit pas être vue sous la forme spectaculaire d'une progression d'un front de dunes; il s'agit plutôt d'un lent mitage conduisant à une fragmentation de la couverture végétale en une multitude d'îlots de plus en plus petits, dont certains survivront en tant qu'oasis. Les pays industrialisés ne sont pas complètement à l'abri de ces phénomènes: aux Etats-Unis et

en Europe, environ 10% des terres sont considérées comme désertiques.

Au sein des organisations internationales, on s'est assez tôt préoccupé de la situation. En août 1977, s'est tenue à Nairobi une conférence des Nations unies consacrée à la désertification, conférence qui a adopté un *Plan d'action pour lutter contre la désertification*. Malheureusement, pour un certain nombre de raisons (plans nationaux établis ou appliqués avec insuffisamment d'engagement; manque de coordination, de participation de la population et de moyens), ce plan n'a guère été mobilisateur. On a toutefois planté des ceintures vertes autour de certaines villes d'Afrique; au Burkina Faso, il a été interdit à quiconque de transporter du bois sans autorisation; au Rajasthan, en Inde, 1500 kilomètres de routes ont été bordées d'arbres et 10 000 kilomètres de dunes ont été stabilisées chaque année. Mais ces plantations résisteront-elles à l'impérieux besoin de bois de feu, et assurera-t-on leur arrosage et leur protection ?

Le Sommet de la Terre, en juin 1992 à Rio, donna l'occasion de revenir à la charge, et les Etats africains y ont obtenu la mise sur pied d'un comité de négociation en vue d'une convention internationale contre la désertification. Le comité a rapidement commencé ses travaux et le projet de convention actuellement en négociation prévoit des plans d'action régionaux et nationaux, à intégrer dans les plans de développement des divers pays, des dispositions sur la recherche et la formation, le transfert de technologies, la participation de la population locale, l'évaluation continue de la situation. Un protocole sur l'Afrique doit être présenté avec la convention; d'autres protocoles régionaux seront établis pour fin 1994.

La situation ne s'améliorera sérieusement que dans la mesure où seront réellement diffusées et pratiquées des méthodes adaptées de gestion et de mise en valeur des terres (culture et pâturage respectueux des conditions écologiques, programmes de reforestation). Par ailleurs, les moyens mis à disposition d'une meilleure gestion des terres fragiles et de la réhabilitation des terres altérées ne dépassent pas 1 milliard de dollars par an. Or, selon les instances internationales, il faudrait investir 10 à 22 fois plus pour sauvegarder ce qui fait vivre des centaines de millions d'habitants de notre terre. ■